Le système Lavia

- Session : 2016-2017
- Année : 2017
- N° : 1127 (2016-2017) 1

- Question écrite du 22/06/2017

  - de LEGASSE Dimitri
  - à PREVOT Maxime, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine

  L'AWSR est favorable à un nouveau système qui limiterait automatiquement les vitesses maximales de nos voitures en fonction de l'endroit où elles se situent grâce à un GPS intelligent (système Lavia).

  La vitesse excessive étant la cause d'un tiers des accidents mortels, c'est un outil qui doit être pris en considération.

  Concrètement comment se déroulera le projet pilote ?

  Un tel système impliquera-t-il un coût pour les conducteurs ?

  Si le projet pilote s'avère concluant, Monsieur le Ministre envisage-t-il d'imposer ce système aux véhicules en Wallonie ?

- Réponse du 28/06/2017

  - de PREVOT Maxime

  LAVIA, ou Limiteur de vitesse s'adaptant à la vitesse autorisée, est un système embarqué qui fixe automatiquement la vitesse limite à la hauteur de la vitesse réglementaire.

  LAVIA prend en compte la position du véhicule grâce au GPS et, en fonction de cette position, recherche dans une base de données embarquée les vitesses limites autorisées à cet endroit. LAVIA limite alors la vitesse maximum du véhicule en fonction de cette vitesse réglementaire.

  Sur le principe, la technologie est au point depuis quelques années déjà. Le système a d'ailleurs été testé grandeur nature auprès d'une centaine de conducteurs volontaires entre novembre 2004 et janvier 2006 dans l'ouest de la région parisienne dans le cadre d'un programme de recherche.

  Jusqu'à ce jour, l'AWSR ne s'est pas prononcée sur ce système et un projet pilote n'est pas à l'ordre du jour en Wallonie.

On ne peut être que favorable à tout système permettant de réduire et maîtriser les vitesses pratiquées ce qui réduirait immanquablement les désagréments pour les riverains ainsi que le nombre et la gravité des accidents, mais il pose divers problèmes techniques et la fiabilité des données des navigateurs GPS ne peut être garantie. En effet, outre la connaissance des limites de vitesse pour toutes les routes, il s'agit de tenir compte de tous les changements qu'ils soient momentanés (travaux, festivités locales, déviation, etc.) ou permanents. Par ailleurs, en cas de voiries proches avec des différences de limites de vitesse, le système peut poser problème. Dès lors, la mise à jour et la rapidité d'intégration des modifications dans les données cartographiques et dans le navigateur du véhicule sont encore un maillon faible.

Par ailleurs, plutôt qu'un système limitant les libertés, il est préférable que le système soit, dans un premier temps, une assistance à la conduite en informant clairement la limite de vitesse en vigueur au conducteur et sa vitesse réelle.
Malgré les efforts des gestionnaires de voiries pour assurer une correspondance entre la limite de vitesse et le contexte routier, trop de conducteurs ne connaissent pas la limite de vitesse du lieu où ils se trouvent.

Les véhicules autonomes en développement disposent de références cartographiques, mais ils s'adaptent également aux réalités du terrain.